



COMMISSION ARBITRES

MARDI 19-12-2023 à 18h30

Procès-Verbal N°635

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie,-VAGNEUX Luc, , CARRETERO Christophe, THEVENIN Cyril

Excusés : AKYUREK Mustafa, SAINT ALBIN Laurent, FERNANDES Carlos, CUSANNO Stéphane. LALO Aboubakar TREVISAN Ludovic

Le Président, les membres de la commission souhaitent à tous les Acteurs du Foot : Joueurs, Educateurs, Dirigeants, Arbitres, Observateurs, de joyeuses fêtes de fin d'année.

INFORMATION :

Le Questionnaire de NOEL vous sera envoyé le Vendredi 05 janvier pour un retour au plus tard le Vendredi 02 Février 2024 minuit.

NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreuses absences d'arbitres dues à l'impraticabilité des terrains et aux inversions des matchs, en plus d'informer les instances du District, il faut impérativement appeler les arbitres dont les coordonnées peuvent être consultables sur FootClubs.

Les arbitres indisponibles de dernière minute doivent prévenir leur désignateur par SMS, Mail, Téléphone, mais également la saisir sur leur compte FFF

PAIEMENT INDEMNITES ARBITRAGE

En raison de l'indisponibilité des secrétaires du District pour établir les états de paiements de indemnités, les virements accuseront un certain retard.

Merci de votre compréhension.

Service comptabilité du district (comptabilite@isere.fff.fr)

RAPPEL

DATES FORMATIONS INITIALES ARBITRES

PROCHAINE FIA prévue les 3 – 10 – 17 février 2024 au District de l'Isère à Sassenage.

FMI et FA : le 24 février au District à Sassenage

Inscriptions : <https://laurafoot.fff.fr/accueil/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com
Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

TUTORATS REÇUS :

DIJOUX par DESTRAS 3/4

GENEVEY par BRIOUA 2/4 2ème rapport non reçu.

GUINAND par BESSEY 4/4 4è rapport non reçu.

KIRAM par ZINSOU 1 / 4

MANIGUET par CORNU ¼

OLIVIER par ROUSSILLON 2/4

RIVIER par LEVYN 2/4

VERCELLY par FERNANDES 2/4 2ème rapport non reçu

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant MARDI suivant le jour de la rencontre.

Suite à une opération chirurgicale, Laurent SAINT-ALBIN est actuellement en convalescence et s'excuse de ne pas répondre rapidement aux appels, messages ou mails concernant le tutorat mais il traitera vos demandes dans les meilleurs délais.

COURRIERS CLUBS

Demande d'arbitres

D4 (B) :AS ST LATTIER le 11/02/, le 18/02, le 03/03, le 24/03 , le 14/04 , le 28/04 2024
Satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

La CDA présente un prompt rétablissement à Messieurs CUSANNO Stéphane et SAINT ALBIN Laurent qui ont subi une intervention chirurgicale.

Président
Joseph Sabatino

Secrétaire de rédaction
KODJADJANIAN Jean-Marie

ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.